

COMPTE RENDU

du conseil municipal du 19 juin 2020

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 :

Présents : M. BADUEL Serge, M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain, Mme EYRAUD Laura, Mme BOURDIER Christine, M. LEROY Pierrick, M. ALAMARGUY Fabien, M. MANOURY Emile, M. ALASSIMONE Thierry, Mme DUMONT Brigitte, M. PARDO Jérôme, M. SOUDER Philippe.

Procurations : Mme HERMANT Nathalie à M. SOUDER Philippe, Mme MARKOWSKI Cindy à Mme LEBRUN Nathalie.

M. PARDO Jérôme est désigné comme secrétaire de séance.

Lors de cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

N°33/2020

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou l'adjoint délégué et de six commissaires.

La durée du mandat de ces membres est identique à celle du mandant du conseil municipal.

Les conditions exigées par le Code Général des Impôts pour être membre d'une C.C.I.D. sont :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- Etre âgé de 18 ans révolus
- Jouir de ses droits civils
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises)
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. La liste de présentation dressée par le Conseil Municipal doit comporter vingt-quatre noms (12 titulaires, 12 suppléants), afin que le directeur départemental des finances publiques puissent désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Malgré plus d'une quarantaine de courriers envoyés, seuls 13 personnes ont répondu par l'affirmative.

La liste qui sera présentée aux services fiscaux est annexée en fin de délibération.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

M. BADUEL signale que tous les ans les services du cadastre viennent dans la commune, pour vérifier que les autorisations d'urbanisme déposées (déclarations préalables et permis de construire) ont été respectées sur le terrain. Dans les grandes villes, ce contrôle se fait grâce à des drones.

ANNEXE

LISTE DES COMMISSAIRES PROPOSES POUR LA C.C.I.D. DE MALICORNE

COMMISSAIRES

M. AUDEBERT Luc, retraité de la fonction publique
M. BAUDOUX Jean Yvon, retraité de l'Education Nationale
M. BIEGNON Frédéric, ouvrier qualifié
Mme BODIN Christelle, livreuse en boulangerie
M. DENIAU Sébastien, conducteur de travaux
M. DUMERY Jean-Marc, Retraité ingénieur
M. DUMONT Christian, retraité
Mme HEBERT Sylvie, hôtesse de caisse
M. LAFLEURIEL Jean, retraité
M. MANCY Alain, retraité
Mme MONTBABUT-RHETAT Nathalie, cheffe d'entreprise
Mme MOUSSET Colette, retraitée de la fonction publique
M. ODON Christophe, technicien logistique

N°34/2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MALICORNE EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERNARD Ludovic, Trésorier principal au Centre des Finances Publiques de Commeny, à la fin de la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **vote le compte de gestion 2019 du comptable**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

35/2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MALICORNE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire s'étant retiré, le conseil municipal présidé par le 1^{er} adjoint vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	425 857,00 euros
	Réalisé :	158 904,52 euros
	Reste à réaliser	182 089,35 euros

Recettes	Prévus :	425 857,00 euros
	Réalisé :	134 847,47 euros
	Reste à réaliser	106 500,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	209 746,00 euros
	Réalisé :	65 323,03 euros
	Reste à réaliser	0,00 euros

Recettes	Prévus :	209 746,00 euros
----------	----------	------------------

Réalisé : 206 669,69 euros
Reste à réaliser 0,00 euros

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -24 057,05 euros
Fonctionnement : 141 346,66 euros
Résultat global : 117 289,61 euros

36/2020

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MALICORNE
AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 14 750,47 euros
- un excédent reporté de : 126 596,19 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 141 346,66 euros

- un déficit d'investissement de : 24 057,05 euros
- un déficit des restes à réaliser de : 75 589,35 euros
Soit un besoin de financement de : 99 646,40 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	141 346,66 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	99 646,40 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	41 700,26 euros
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	24 057,05 euros

37/2020

**BUDGET ASSAINISSEMENT MALICORNE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les propositions nouvelles relatives au budget primitif de l'assainissement pour l'année 2020 :

Investissement :

Dépenses 105 312,65 euros

Recettes 180 902,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses 129 110,00 euros

Recettes 129 110,00 euros

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses 287 402,00 euros (dont 182 089,35 de RAR)

Recettes 287 402,00 euros (dont 106 500,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses 129 110,00 euros (dont 0,00 de RAR)

Recettes 129 110,00 euros (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget assainissement de la commune pour l'année 2020.

38/2020

**BUDGET PRINCIPAL MALICORNE
EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERNARD Ludovic, Trésorier principal au Centre des Finances Publiques de Commeny, à la fin de la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **vote le compte de gestion 2019 du comptable**, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

39/2020

**BUDGET PRINCIPAL MALICORNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. Serge BADUEL s'étant retiré, le conseil municipal présidé par M. COURTAUD Guy vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Prévus :	722 218,00 euros
Réalisé :	299 921,47 euros
Reste à réaliser	273 610,00 euros

Recettes	Prévus :	722 218,00 euros
	Réalisé :	234 829,08 euros
	Reste à réaliser	134 914,00 euros

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	1 182 668,00 euros
	Réalisé :	804 469,85 euros
	Reste à réaliser	0,00 euros

Recettes	Prévus :	1 182 668,00 euros
	Réalisé :	1 244 776,72 euros
	Reste à réaliser	0,00 euros

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 65 092,39 euros
Fonctionnement :	440 306,87 euros
Résultat global :	375 214,48 euros

40/2020

**BUDGET PRINCIPAL MALICORNE
AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	125 788,42 euros
- un excédent reporté de :	314 518,45 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	440 306,87 euros
- un déficit d'investissement de :	65 092,39 euros
- un déficit des restes à réaliser de :	138 696,00 euros
Soit un besoin de financement de :	203 788,39 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	440 306,87 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	203 788,39 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	236 518,48 euros
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	65 092,39 euros

41/2020

BONS ALIMENTAIRES RESTOS DU CŒUR DE COMMENTRY

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de continuer d'aider les Restos du Cœur sous la forme de bons pour l'achat de produits alimentaires, qui seront distribués, par l'intermédiaire de l'antenne des Restaurants et Relais du Cœur de Commentry, au profit des familles bénéficiaires de leurs services.

Ces 3 bons seraient d'une valeur totale de 155 euros (50 + 50 + 55).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire, l'autorise à procéder à l'élaboration de ces bons alimentaires et à régler les factures correspondantes.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget à l'article 658822.

42/2020

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020

Monsieur Le Maire expose qu'en vertu de l'article 1639A du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal fixe par délibération les taux des taxes directes locales.

Il rappelle à l'assemblée les précédents taux de 2019 et propose de ne pas procéder à d'augmentation, au vu des besoins budgétaires de la commune. Lorsqu'ils se sont représentés, les élus ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas promettre de ne pas augmenter les taux sur les 6 ans à venir, mais que cela ne se ferait pas dans l'immédiat.

L'article 5 de la loi de finances pour 2018, a instauré à compter de 2018, un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation qui, en s'ajoutant aux exonérations existantes, permet à environ 80% des foyers fiscaux d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation de leur résidence principale en 2020. Ce dégrèvement, prévu à l'article 1414 C du code général des impôts a été modifié par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Les communes et les EPCI à fiscalité propre continueront donc, au cours de cet exercice, à percevoir le produit de la taxe d'habitation. Par contre, cette taxe n'est plus à voter, le taux adopté en 2019 (21,72%) servant de référence, y compris pour les contribuables non dégrévés et les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte les taux d'imposition proposés par Monsieur Le Maire pour l'année 2020, ils sont ainsi fixés :

- **Taxe foncière bâti : 14.38 %**
- **Taxe foncière sur le non-bâti : 42.36 %.**

**BUDGET PRINCIPAL MALICORNE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les propositions nouvelles relatives au budget primitif de l'année 2020 :

Investissement :

Dépenses **273 663,00 euros**

Recettes **412 359,00 euros**

Fonctionnement :

Dépenses **1 103 926,00 euros**

Recettes **1 103 926,00 euros**

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses **547 273,00 euros** (dont 273 610,00 de RAR)

Recettes **547 273,00 euros** (dont 134 914,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses **1 103 926,00 euros** (dont 0,00 de RAR)

Recettes **1 103 926,00 euros** (dont 0,00 de RAR)

Subventions 2020 :

Pour ce qui concerne les autres contributions, les sommes sont en fait fixées par les organismes. A partir de 2020, commence le remboursement sur 5 ans des travaux d'enfouissement des réseaux à Jeux. Suite à une question de M. LEROY, M. BADUEL annonce qu'il faudra revoir les heures d'éclairage sur la commune, pour faire des économies. Le remplacement des ampoules par des Leds pourrait également être une piste d'économie.

Concernant les subventions aux associations, elles ont été mises en place par l'ancien mandat ou par le CCAS. Vu la situation sanitaire, certaines associations demandent le report de leur subvention, n'ayant pu organiser leurs manifestations : Comité des Fêtes, l'Association des Parents d'Elèves Ma Licorne, la Coopérative scolaire. La commune a choisi de donner une subvention au Foyer Socio-culturel du collège car ce dernier accueille de nombreux enfants de Malicorne. Ce foyer finance de nombreuses actions favorables aux élèves (livres, voyages scolaires...). L'ancien conseil municipal avait voté une subvention de 200 euros pour un voyage un voyage scolaire en Autriche sur les pas de Mozart, de Salzburg à Vienne, pour les élèves de 6^{ème}. Ce projet qui devait avoir lieu en avril est reporté en septembre.

La FNATH de Commentry étant dissoute, le Maire soumet la proposition de la commission des finances d'allouer les 150 euros qui étaient versés à cette fondation au profit de SOLAL. Mme LEBRUN explique que cette association aide de plus en plus de familles domiciliées à Malicorne. M. DERECH précise qu'elle a énormément fait pendant le confinement et distribué des colis tous les deux jeudis, des colis gratuits alors que d'habitude ils sont payants. Les personnes bénéficiaires ont du d'abord passé par le CCAS de Commentry qui les ont redirigés vers Solal.

Investissements :

Afin de sécuriser l'atelier, il est nécessaire de poser un portail qui sera autoporté et n'aura pas de seuil. Le portail actuel sera posé sur le terrain qui accueillait autrefois des gens du voyage.

Eaux pluviales à Jeux : malgré de nombreuses réunions préparatoires, le problème des eaux pluviales n'avait pas été évoqué avec le maître d'œuvre. C'est Mme DAFFIX, de l'entreprise Alzin qui a soulevé la question. Les arrangements suivants ont été trouvés : pour un côté, c'est l'entreprise Alzin qui a posé les tuyaux d'eaux pluviales achetés par la commune en même temps que ceux pour les eaux usées ; pour un autre, c'est l'entreprise CEGELEC en même

temps qu'elle procédait à l'enfouissement des lignes. L'eau sera envoyé dans le pré jusqu'au filet d'eau sur place.

Remarque : il est hors de question d'acheter la remorque proposée par la société qui a vendu les tables et les bancs pouvant aller dessus, le prix est prohibitif. Il sera plutôt utilisé un porte-motos aménagé par un employé communal.

Matériel informatique : remplacement du serveur EZGED dont les deux disques durs ont été changés en très peu de temps. Achat de 15 tablettes Samsung pour les conseillers, avec pochette et carte SD 32Go. M. le Maire explique qu'il est bien entendu qu'en cas de casse, les élus devront faire appel à leur assurance pour un remplacement. Les paramétrages seront faits ultérieurement.

Mobilier : il est prévu le remplacement de toutes les tables et chaises de la cantine ; de même que celui des bibliothèques abimées suite au dégât des eaux occasionné par une entreprise du marché cantine.

Autres immobilisations corporelles : le four de l'ancienne cantine a été installé à la salle des fêtes et un nouveau four sera acheté pour la cantine. M. le Maire propose de donner l'ancien four de la SDF à l'association St Prejet, sachant qu'il pourra servir pour les manifestations de toutes les associations.

Travaux en régie : Il est prévu l'installation d'un garde-corps pour protéger une rampe permettant d'accéder au dortoir, suite à la chute d'un enfant qui s'est entaillé le front ; cet achat se fera auprès de la société Vétinox. Il a été décidé de drainer derrière la cantine, sur le terrain appartenant à M. et Mme DERECH que M. le Maire remercie pour avoir permis aux employés d'entrer dans leur propriété. Cela permettra de résoudre les gros problèmes d'infiltrations dans la légumerie. Les eaux pluviales ont été raccordées à l'Allée des Ecoles. Pour boucher les tranchées, ont été utilisés les remblais en trop du chantier de jeux. M. COURTAUD annonce qu'il restera une finition en tuf à effectuer.

Pour l'avenir, M. BADUEL souhaite que soient terminés les projets en cours : l'assainissement à Jeux (il reste à raccorder les fils électriques dans les maisons, à planter les candélabres et arracher les poteaux, plus la partie relative aux réseaux de téléphonie ensuite seulement, sera refaite la voirie), des voiries (investissement tous les deux ans, pour coïncider avec les aides du Département) : Allée de la SDF, Route Noire, deuxième tranche à la Brande, chemins.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2020.

Questions diverses :

- Travaux contournement de Commentry : M. BADUEL explique que ces travaux ont pour but de raccorder les panneaux photovoltaïques de la Brande puis ceux de Chamblet.
- Problème de dégradation aux vestiaires : M. DERECH a déposé plainte mercredi suite à des jets de pierre sur les portes d'entrée du vestiaire. Les vitres sont bien fissurées et l'assurance a été contactée.
- M. BADUEL a demandé des conseils auprès d'un gendarme référent pour la pose de caméras dans la commune, à l'exemple de Durdat Larequille depuis novembre. Il souhaiterait poser une caméra sur un candélabre de la place de l'église et aux trois entrées du bourg. C'est un système de vidéo-protection et non de vidéo-surveillance ; Seule la gendarmerie aurait le droit de visionner les vidéos, sur ordre du procureur. Le gendarme lui a conseillé d'aller voir comment cela fonctionnait à Commentry, car la

ville a rencontré de nombreux problèmes au démarrage qu'il serait bien de connaître pour ne pas rencontrer les mêmes soucis.

- M. SOUDER signale que l'entreprise DELBARD a broyé les herbes de ses terrains situés Allée des Ecoles, mais pas les arbres. M. BADUEL se charge de les contacter.
- Mme LEBRUN signale que l'école obligatoire reprend le 22 juin. Il a été demandé aux parents de s'inscrire à la garderie 48 heures à l'avance pour éviter un afflux non compatible avec les précautions sanitaires à appliquer ; les parents qui travaillent seront prioritaires. La cantine rouvre jeudi, en deux services pour éviter de brasser les groupes d'enfants. Il faudra peut-être des volontaires pour effectuer les trajets école – SDF si le personnel disponible ne suffit pas.
- Concernant les kits fournitures qui seront distribués le 24 et 25 août de 15H à 18H, il faudra des volontaires, surtout pour constituer les colis.
- M. DERECH signale que les chocolats pour les anciens ont été distribués.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H40.